

Barèmes applicables selon les périodes concernées

Redevance hors taxe due à la Société par l'Adhérent pour chaque kilogramme de Panneau photovoltaïque Mis sur le marché applicable pour les périodes indiquées :

	Du 23 août 2014 au 30 juin 2015 inclus	Du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016		A partir du 1 ^{er} janvier 2017	
		<i>Panneau de moins de 10 kg</i>	<i>Panneau de 10 kg ou plus</i>	<i>Panneau de moins de 10 kg</i>	<i>Panneau de 10 kg ou plus</i>
1. Silicium mono et polycristallin <ul style="list-style-type: none"> Silicium monocristallin (mc-Si) Silicium polycristallin (mc-Si) Silicium en ruban (ribbon c-Si) 	0,045 € par kg	0,60 € par panneau	1,20 € par panneau	0.45 € par panneau	0.90 € par panneau
2. Couches minces à base de silicium <ul style="list-style-type: none"> Silicium amorphe (a-Si) Silicium micromorphe (m-Si) 	0,045 € par kg	0,60 € par panneau	1,20 € par panneau	0.45 € par panneau	0.90 € par panneau
3. Autres types de couches minces <ul style="list-style-type: none"> Cuivre Indium Selenium (CIS) Cuivre Indium Gallium Selenium (CIGS) Cuivre Indium Gallium Sulphure Selenium (CIGSSe) 	0,045 € par kg	0,60 € par panneau	1,20 € par panneau	0.45 € par panneau	0.90 € par panneau
4. Couches minces à base de tellure de cadmium <ul style="list-style-type: none"> Tellure de cadmium (CdTe) 	0,045 € par kg	0,60 € par panneau	1,20 € par panneau	0.45 € par panneau	0.90 € par panneau
5. Membranes laminées <ul style="list-style-type: none"> Photovoltaïque laminé (PVL) 	0,045 € par kg	0,065 € par kg		0,050 € par kg	
6. Cellule à concentration <ul style="list-style-type: none"> Cellule à concentration (CPV) 	0,045 € par kg	0,065 € par kg		0,050 € par kg	
7. Intégré au bâti <ul style="list-style-type: none"> Equipements sur mesure 	0,045 € par kg	0,065 € par kg		0,050 € par kg	

La contribution minimum annuelle est fixée à 0€.